

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 2951)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC52

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article instaure quelque chose qui existe et se pratique déjà. Cela sous-entend que le PPMS n'est pas fait ou mal fait et que cela est irrespectueux à l'égard des directeurs, des inspecteurs de l'Education Nationale et du personnel académique qui vérifie et valide le plan particulier de mise en sécurité.

Cet amendement vise à donc à supprimer cet article inutile.